

B. 55. 47. Jug. 1.

B. 55. 47. All. 1.

B. 55. 31. 4.

B. 55. 47. Je. 1.

B. 52. 11. 5. 1.

4.2.1942.

Entretien avec le Generalhauptführer Hartmann, Chef
des Auslandsdienstes des deutschen Roten Kreuzes.

1) Hospitalisation d'enfants serbes:

J'ai suggéré à M. Hartmann de provoquer de la part du Gouvernement du Reich une communication qui pourrait n'être qu'informelle, approuvant au nom du Reich le projet d'hospitalisation en Suisse d'enfants serbes.

M. Hartmann fera le nécessaire. Il fait néanmoins observer que lorsque la Croix-Rouge allemande prend une initiative de ce genre, il va absolument sans dire que les autorités politiques et militaires du Reich sont d'accord. M. Hartmann s'autorise du caractère amical de notre entretien pour exprimer le regret que l'on veuille introduire les autorités politiques nationales dans le circuit des rapports entre Croix-Rouge des différents pays.

Cette observation peut s'expliquer ou par un accès de susceptibilité exagéré de M. Hartmann, ou par le fait que son initiative en faveur des enfants serbes ait été entreprise à l'insu des autorités du Reich.

2) Hospitalisation d'enfants allemands:

J'ai profité de la visite de M. Hartmann pour lui demander si l'on pouvait espérer que des enfants allemands, par exemple des malades ou des près-tuberculeux, soient envoyés en Suisse, aux fins d'hospitalisation. M. Hartmann m'a répondu que lorsque la Croix-Rouge allemande avait été approchée à l'époque par le Cartel, les autorités du Reich avaient répondu que l'enfance allemande ne devait pas être considérée comme



4.1.1942

B. 2. 2. 47. 22
B. 2. 2. 47. 22

épreuve par la guerre et que l'on préférerait que l'effort fût consacré aux enfants des pays occupés; quant aux enfants allemands pouvant avoir besoin de changement d'air, on ne recourrait pas à l'hospitalisation charitable du Cartel, mais on placerait éventuellement les intéressés dans des établissements, aux frais du Reich.

M. Hartmann se renseignera néanmoins et fera savoir si le point de vue ci-dessus est maintenu.

3) Secours à la Grèce:

M. Hartmann croit que la mission suisse dont on prévoit l'envoi en Grèce pourra utilement étudier, à l'occasion de la distribution de médicaments, la mise au point d'un plan d'action médicale, notamment en faveur des grands blessés grecs. La création d'un établissement sanitaire proprement dit paraît devoir être exclue, faute de locaux disponibles et de moyens de transport appropriés pour rassembler les intéressés. Par contre, la formule d'une équipe ambulante qui parcourerait le pays pour procéder à des amputations et à l'adaptation de prothèses paraît réalisable.

En ce qui concerne les médicaments, M. Hartmann préconise que la mission suisse n'épuise pas en un seul envoi les produits disponibles. De toutes façons, le choix des médicaments devrait être fait en tenant compte des besoins actuels de la Grèce et des envois qui ont déjà été faits par la Croix-Rouge allemande et par la Croix-Rouge internationale. Au cours de son séjour à Athènes, M. Hartmann a préconisé qu'une organisation ad hoc soit chargée de la coordination en matière de médicaments. Il semble, en effet, que les desiderata formulés par la Croix-Rouge hellénique, sur la base desquels on a agi jusqu'ici, visent davantage à repourvoir les stocks de cette institution qu'à procurer à la population les médicaments qui

- 2 -

font défaut dans le pays. A ce propos, M. Hartmann signale que la Croix-Rouge allemande a affecté 150.000 RM. à l'achat de médicaments pour la Grèce. Elle a obtenu qu'une tranche de 10.000 RM. soit transférée en devises au CICR pour des achats en Suisse, de préférence des produits fortifiants et du lait condensé.

M. Hartmann enverra à la Commission Mixte de la Croix-Rouge internationale la liste des médicaments expédiés d'Allemagne en Grèce.

Concernant les enfants grecs, M. Hartmann, qui avait primitivement préconisé leur hospitalisation en Suisse, croit, à la réflexion, que ce projet se heurterait à trop de difficultés d'ordre matériel. Il pense que si la Suisse désire faire quelque chose dans ce domaine, mieux vaudrait agir sur place en apportant aux enfants grecs malades les soins médicaux dont ils ont besoin (on prétend que la diphtérie a fait son apparition dans le pays).

4) Mission front est:

M. Hartmann a pris connaissance du communiqué paru le 31 janvier sur la mission suisse sur le front est. Il a été très favorablement impressionné par la teneur de ce document, qui lui a paru constituer la meilleure des répliques à la campagne BBC, campagne qu'on n'a d'ailleurs pas prise au tragique à Berlin.

5) Divers:

Avant de me quitter, M. Hartmann me signale encore:

- a) l'existence de deux institutions ayant siège à Genève, le Comité "Relico" et le Comité "Israël", qui traitent avec la Croix-Rouge allemande pour l'envoi de vivres

aux populations juives du General Government;

b) le sort des Russes blancs en faveur desquels une organisation agit à Paris et que l'on souhaiterait voir appuyée par la Croix-Rouge suisse.

M. Hartmann a pris connaissance du communiqué par le 21 janvier sur la mission suisse sur le front est. Il a été très favorablement impressionné par le contenu de ce document, qui lui a permis de constater la meilleure des régimes à la campagne RBC, campagne qu'on n'a d'ailleurs pas prise en compte à Berlin.

4) Mission front est:

M. Hartmann a pris connaissance du communiqué par le 21 janvier sur la mission suisse sur le front est. Il a été très favorablement impressionné par le contenu de ce document, qui lui a permis de constater la meilleure des régimes à la campagne RBC, campagne qu'on n'a d'ailleurs pas prise en compte à Berlin.

5) Divers:

Avant de se quitter, M. Hartmann ne signale en- (a) l'existence de deux institutions ayant siège à Genève, le Comité "Relief" et le Comité "Israël", qui traitent avec la Croix-Rouge allemande pour l'envoi de vivres